

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023



Le six avril deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du premier avril deux mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie

Absents excusés : 2

Mme PEYTHIEU Véronique et M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 1

Véronique PEYTHIEU à Nathalie MAIRY

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 16
Nombre de procurations	: 1
Nombre de votants	: 17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Adoption du compte administratif Ville – Année 2022
 Affectation du résultat de fonctionnement Ville – Année 2022
 Compte de gestion Ville – Année 2022
 Adoption du compte administratif Service Assainissement – Année 2022
 Affectation du résultat de fonctionnement Service Assainissement – Année 2022
 Compte de gestion Service Assainissement – Année 2022
 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2023
 Budget primitif Ville – Année 2023
 Budget primitif Service Assainissement – Année 2023
 Versement d'une subvention – Budget CCAS
 Enumération des dépenses affectées à l'article 623
 Attribution des subventions aux associations – Année 2023
 Encaissement de chèque

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Motion contre le projet de renaissance d'une forêt primaire
 Convention de production, promotion et distribution de la bière de Rocroy
 Distribution de la bière de Rocroy – Autorisation de commercialisation

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Fixation des dates des prochains conseils municipaux

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 24-2023 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE – ANNEE 2022**Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ**

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 16
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention(s) :

Après lecture et étude du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2022,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **2 231 491.38 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 498 694.00
	Réalisé :	1 320 233.93
	Reste à réaliser :	36 770.00
Recettes	Prévu :	1 498 694.00
	Réalisé :	666 994.30
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 659 907.22
	Réalisé :	2 147 307.13
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	4 659 907.22
	Réalisé :	5 032 038.14
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 653 239.63
Fonctionnement :	2 884 731.01
Résultat global :	2 231 491.38

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 2^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 25-2023 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT VILLE – ANNEE 2022

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	258 681.79
- un excédent reporté de :	2 626 049.22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 884 731.01
- un déficit d'investissement de :	653 239.63
- un déficit des restes à réaliser de :	36 770.00
Soit un besoin de financement de :	690 009.63

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	2 884 731.01
Affectation complémentaire en réserve (1068)	690 009.63
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 194 721.38
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	653 239.63

DELIBERATION N° 26-2023 : COMPTE DE GESTION VILLE – ANNEE 2022

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion de la Ville** pour l'année 2022, identique au Compte Administratif 2022 approuvé ce jour, par délibération n° 24-2023.

DELIBERATION N° 27-2023 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif du service Assainissement pour l'exercice 2022,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **358 947.52 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	123 887.07
	Réalisé :	30 130.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	123 887.07
	Réalisé :	123 887.07
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	348 788.96
	Réalisé :	108 994.08
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	348 788.96
	Réalisé :	374 184.53
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	93 757.07
Fonctionnement :	265 190.45
Résultat global :	358 947.52

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, 2^{ème} Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 28-2023 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du service Assainissement de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	12 531.49
- un excédent reporté de :	252 658.96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	265 190.45

- un excédent d'investissement de :	93 757.07
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	93 757.07

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	265 190.45
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	265 190.45
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	93.757.07

DELIBERATION N° 29-2023 : COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2022

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion du service Assainissement** pour l'année 2022, identique au Compte Administratif 2022 approuvé ce jour, par délibération n° 27-2023.

DELIBERATION N° 30-2023 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2023

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le produit fiscal notifié et attendu de 772 673,00 € étant suffisant pour équilibrer le budget primitif 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le taux de fiscalité comme suit :

Taxe foncière bâti	Taux	41,12 %
Taxe foncière non bâti	Taux	32.08 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taux	12,48 %

DELIBERATION N° 31-2023 : BUDGET PRIMITIF VILLE – ANNEE 2023

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	1 527 814.90
Recettes :	1 527 814.90

Fonctionnement

Dépenses :	4 163 828.38
Recettes :	4 163 828.38

**DELIBERATION N° 32-2023 : BUDGET PRIMITIF SERVICE
ASSAINISSEMENT – ANNEE 2023**

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	137 685.07
Recettes :	137 685.07

Fonctionnement

Dépenses :	365 320.45
Recettes :	365 320.45

**DELIBERATION N° 33-2023 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION –
BUDGET C.C.A.S.**

Rapporteur : Sylviane BENTZ

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer au **Centre Communal d'Action Sociale** une subvention d'un montant de **271 000 €**, afin d'aider au financement des différentes actions sociales (Site multi-accueil, centre de loisirs, cantine, bourses étudiants...).

Le C.C.A.S. est chargé de verser cette subvention en fonction des besoins de ses budgets annexes.

Autorise M. le Maire à procéder au versement par douzième et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 34-2023 : ENUMERATION DES DEPENSES AFFECTEES
A L'ARTICLE 623**

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Monsieur le Maire énumère les dépenses de fonctionnement affectées à l'article 623 (Publicité, Publications, Relations publiques), à savoir :

- Fourniture boissons et alimentations pour diverses cérémonies (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre, fête de Noël des enfants des écoles, maisons fleuries, vœux, ...)
- Fourniture de fleurs (gerbes pour cérémonies, gerbes pour décès, mariage, fleurissement des tombes militaires)
- Animation de la fête de Noël des écoles
- Restauration suite à réunions et cérémonies
- Fête napoléonienne
- Vin d'honneur pour diverses manifestations
- Animation pour la fête patronale
- Feu d'artifice

DELIBERATION N° 35-2023 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

Rapporteur : Bruno BOQUET

Votants : voir ci-
contre
Pour :
Contre :
Abstention(s) :1

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la répartition des subventions de l'année 2023 aux différentes associations comme suit :

Ardennes Génétique	500,00 €
<i>M. Joël GABRIEL quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants : 16</u></i>	<i><u>Pour : 16</u></i>
Association Familiale	500,00 €
<i>Mme Muriel DURBECQ quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants : 16</u></i>	<i><u>Pour : 16</u></i>
Confrérie de la bière et du fromage de Rocroy	200,00 €
<i>MM. Denis BINET et Brice FAUVARQUE quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote</i>	
<i><u>Votants : 15</u></i>	<i><u>Pour : 15</u></i>
U.S.R. Tir Les vaillants Sangliers	750,00 €
Club des Anciens	200,00 €
U.S.R Culture Physique	700,00 €
U.N.C. Section Rocroi	500,00 €
Les Motards de l'Etoile	500,00 €
Théatra Rocroi	500,00 €
Association Equilibre	250,00 €
Comité des Œuvres Sociales	5 400,00 €
U.S.R. Tennis de Table	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
ADMR	300,00 €
Comité d'animation des Anciens de l'EHPAD	200,00 €
Souvenir Français	150,00 €
Société Protectrice des Animaux	150,00 €
Association des Conciliateurs	100,00 €
Les restaurants du cœur	500,00 €

Etoile cycliste Fumacienne**1 000,00 €***(la subvention ne sera versée que si le cyclo-cross a lieu)**Votants : 17 Pour : 17*

Il est précisé que ces subventions ne seront versées qu'après l'obtention des documents financiers des associations.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote également une subvention exceptionnelle de **2 000,00 €** pour le **collège de Rocroi**, pour l'organisation d'un voyage.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 36-2023 : ENCAISSEMENT DE CHEQUE**Rapporteur : M. Le Maire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement du chèque suivant :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

- un chèque émanant d'**ENEDIS** relatif aux paiements de créances sur la convention de servitudes, d'un montant de **20,00 €** ;

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES**DELIBERATION N° 37-2023 : MOTION CONTRE LE PROJET DE RENAISSANCE D'UNE FORET PRIMAIRE****Rapporteur : Brice FAUVARQUE**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de l'association Francis HALLE, qui consiste à faire renaître dans la Région Grand Est, une forêt primaire, c'est-à-dire tenue à l'écart de toute intervention humaine, selon le mode de gestion que la foresterie nomme « libre évolution ». C'est un projet Européen ... il concerne un minimum de 70 000 hectares entre la France et les 3 pays limitrophes. Quant au retour de la forêt primaire, c'est un processus de long terme qui demandera six à huit siècles.

Après avoir pris connaissance de la motion du comité syndical du PNR des Ardennes, en date du 2 février 2023,

Vu les contraintes liées à la création d'une forêt primaire, à savoir la fin de toutes les activités économiques liées à la forêt (activité forestière, touristique et affouage) et à toutes les activités de loisirs (randonnées, chasse, VTT, Trail, escalade, parapente, cueillette et ramassage, ...)

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, s'oppose au projet de renaissance d'une forêt primaire sur le massif forestier ardennais.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 38-2023 : CONVENTION DE PRODUCTION, PROMOTION ET DISTRIBUTION DE LA BIÈRE DE ROCROY

Rapporteur : Eddy LALLEMENT

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Par délibération n°21-2023 du 2 mars 2023, le conseil municipal acceptait la convention de production, promotion et de distribution de la bière de Rocroy ;

Vu les modifications apportées par la commission compétente,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la nouvelle convention de production, promotion et de distribution de la bière de Rocroy, telle qu'elle a été présentée.

Autorise M. le Maire à signer la convention avec les différents intervenants et tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 39-2023 : CONVENTION DE PRODUCTION, PROMOTION ET DISTRIBUTION DE LA BIÈRE DE ROCROY

Rapporteur : Eddy LALLEMENT

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Votants : 16
Pour : 16
Contre :
Abstention(s)

Par délibération n°38-2023 du 6 avril 2023, le conseil municipal a accepté la convention de production, promotion et de distribution de la bière de Rocroy ;

Vu la demande de 3 sociétés locales de distribuer la bière de Rocroy, à savoir :

- SAS Fûts'Nat – 08150 TREMBLOIS LES ROCROI
- 2D Boissons – 08230 SEVIGNY LA FORET
- Drink de Rocroy – 08230 ROCROI

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise ces 3 sociétés à commercialiser la bière de Rocroy.

Autorise M. Brice FAUVARQUE, 1^{er} Adjoint, à signer les autorisations et tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
09/03/2023	Fourniture tables et chaises Groupe Scolaire	FLOQUET	823.20 €
13/03/2023	Achat lampions	EURO BENGALE	385.10 €
14/03/2023	Animation fête patronale du 19/08/2023	DISCOPOWER	750.00 €
14/03/2023	Animation du 13 juillet	DISCOPOWER	750.00 €
20/03/2023	Achat poudre	EURO BENGALE	7 622.00 €
24/03/2023	Achat pinces à déchets	FOUSSIER	165.74 €
28/03/2023	Boîtier télésurveillance station épuration	VEOLIA	13 490.40 €

FIXATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Les dates des conseils municipaux pour l'année 2023 sont fixées au :

Jeudi 1^{er} juin 2023
Jeudi 6 juillet 2023
Jeudi 7 septembre 2023
Jeudi 19 octobre 2023
Jeudi 23 novembre 2023
Jeudi 14 décembre 2023

**La séance du conseil municipal du 6 avril 2023 comprend
les délibérations du n° 24-2023 au n° 39-2023.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	Absente
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent